

## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>51705</b>	De <b>M. Claude de Ganay</b> ( Union pour un Mouvement Populaire - Loiret )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Économie et finances		<b>Ministère attributaire</b> > Économie et finances
<b>Rubrique</b> > ministères et secrétariats d'État	<b>Tête d'analyse</b> > budget : services extérieurs	<b>Analyse</b> > douanes. Cour des comptes. rapport. préconisations.
Question publiée au JO le : <b>11/03/2014</b> Question retirée le : <b>18/03/2014</b> (retrait pour cause de question identique)		

### Texte de la question

M. Claude de Ganay attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur les recommandations du rapport public annuel 2014 de la Cour des comptes concernant les missions fiscales de la Douane. Ce rapport préconise de transférer à la profession viticole la collecte des informations non fiscales et au ministère chargé de l'agriculture le suivi du potentiel de production viticole. Il lui demande si le Gouvernement prévoit de suivre cette préconisation.